

CHANGEMENT DE MANDATAIRE

Le ou la mandataire, obligatoirement un ou une enseignant-e, doit :

- remplir la fiche de changement de mandataire
- télécharger et remplir la procuration pour le Crédit Agricole
- renvoyer le tout avec la copie recto-verso de la carte d'identité valide en joignant l'engagement du mandataire par mail ou par courrier postal

Jusqu'à 2 MANDATAIRES S'IL LE FAUT !

En cas de nécessité impérieuse (maladie, maternité, longue absence) il est possible d'avoir 2 mandataires pour la même coopé. Mais il faut que les 2 enseignants signent ensemble tous les documents !

Coopérative scolaire de :N°d'affiliation :

Téléphone de l'école : Mail :

- **MANDATAIRE PRÉCÉDENT** NOM.....Prénom.....
- **NOUVEAU MANDATAIRE (joindre une photocopie de votre carte d'identité recto-verso)**
NOM Prénom
- NOM de jeune fille
- Date de naissance lieu de naissance
- Mail perso (obligatoire).....
- J'ai déjà tenu une comptabilité OCCE à l'école de
- Je n'ai jamais géré de coopérative, je choisis une date de formation à distance (obligatoire). Les dates vous seront communiquées.**

2^{ème} mandataire (s'il y a lieu) : **(joindre aussi une copie de sa carte d'identité)**

NOM Prénom

NOM de jeune fille

Date de naissance lieu de naissance

Mail perso.....

Les sommes indiquées à l'actif du compte rendu financier au 31 août correspondent à celles du cahier de comptabilité et à celles du relevé de compte bancaire : OUI NON

Indiquer les montants au 31 août sur le compte bancaire : ainsi que le reliquat en espèces dans la caisse : (en principe vide !)

Date :

Signature personnelle du nouveau mandataire
(et du 2^{ème} s'il y a lieu) :





PROCURATION - DESIGNATION DU MANDATAIRE

Agence de :

Le mandant :

ASSOCIATION OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - ARDECHE

Dont le Siège est à : BESIGNOLES
 ROUTE DES MINES
 07000 PRIVAS

Représentants : MADAME MELIX EMMANUELLE
 MADAME MIGNON FLORE

Donne procuration au Mandataire désigné ci-dessous :

Nom Patronymique : Né(e) le
Prénom : à
Nom Marital :

Pour le contrat suivant :

N° du Compte	Produit	Intitulé Compte	Date Procuration
.....	Compte courant	COOP SCOL OCCE N°

Le Mandant et le Mandataire reconnaissent avoir pris connaissance des conditions inscrites dans le document « CONDITIONS GENERALES DE PROCURATION SUR COMPTE – Réf CGLPROC en vigueur au 11/10/2018 ».

Fait à : en date du :

Le Représentant du Crédit Agricole

MONSIEUR ARNASSAN LAURENT

Le Mandant

La signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour pouvoir)

MADAME MIGNON Flore

Lu et approuvé, bon pour pouvoir

Le Mandataire

La signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature.

Signature précédée du Nom et prénom du mandataire puis de la mention « Lu et approuvé, accepte le présent pouvoir »

Réf. OCCE :

page 1/2

INFORMATIQUE ET LIBERTES – SECRET BANCAIRE

Vos Données personnelles indiquées ci-dessus sont recueillies par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en qualité de responsable du traitement.

La communication de ces Données est obligatoire pour une bonne exécution du présent document notamment la régularisation de votre situation de multi-détention par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Le défaut de communication de ces Données aura donc pour seule conséquence une inexécution du présent document.

Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier, vous opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par la Caisse Régionale, en écrivant par lettre simple à l'adresse suivante : Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, 15-17 rue Paul Claudel, B.P.67, 38041 GRENOBLE Cedex 9. Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse Régionale est parfois tenue de communiquer des informations à des autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées.